

COMMUNE DE DAMIGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019 - PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 20 mars 2019, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,

<u>Absents excusés</u>: M-J CHARTRAIN, J. JAJOLET, P. LEBRETON et N. LECARDONNEL qui ont donné pouvoir respectivement à L. WINTENBERGER, D. PILON, B. JUPIN et S. LEDUC,

C. CARAVELLA, M. DUVAL et S. OBLIN

Alain LECLER est nommé secrétaire de séance Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Remerciements de la famille de Philippe PECCATE pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Philippe

Les Elections européennes auront lieu le 26 mai 2019. Les élus qui ne pourront être présents voudront bien en informer la mairie dès que possible.

La Damigniènne Comédie présentera une comédie en 2 actes « Vacances de Rêve » les 5, 6, 7,12, 13et 14 avril, à a salle Mazeline

M. Pascal MALO remercie chaleureusement la commune ainsi que les bénévoles de la Bibliothèque Pour leur contribution à la réussite de l'exposition TINTIN

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). M. DORIZON Stéphane a cessé son activité soumise aux ICPE, il conserve une activité d'entreposage de matériaux de réemploi, outils agraires à traction animale et véhicules anciens de collection

N°20190326-01 VOIRIE Aménagement du Chemin des Planches en voie douce - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes de Condé-sur-Sarthe / Damigny et Alençon

Le projet d'aménagement du Chemin des Planches vise à créer une voie douce, du type « chaucidou », ou « chaussée à voie centrale banalisée », sur le Chemin des Planches, assurant ainsi une meilleure liaison pour les utilisateurs du Pôle universitaire de Montfoulon avec le centre-ville d'Alençon. Ce type d'aménagement permet d'accroître formellement les espaces dévolus aux piétons et aux cycles, en maintenant un trafic automobile à double sens mais apaisé et donnant priorité aux piétons et aux cyclistes en cas de besoin de croisement.

S'agissant d'une voie communale qui emprunte partiellement les communes d'Alençon, de Damigny et de Condé-sur-Sarthe, il est nécessaire d'envisager une maîtrise d'ouvrage unique déléguée telle que le prévoit l'article 2, Il de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée : « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Il est donc proposé de désigner la Ville d'Alençon, qui a la plus grande partie sur son territoire (65 % du projet), comme maître d'ouvrage délégué, et que les communes de Damigny et Condé-sur-Sarthe lui délèguent respectivement la maîtrise d'ouvrage pour la partie située sur leur commune. Il sera nécessaire également de solliciter des permissions de voirie et travaux auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour la connexion avec le site de Montfoulon.

Le projet de convention proposé fixe le cadre de cette collaboration tripartite et ses modalités d'exécution ainsi que son terme.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer avec le commune d'Alençon la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, telle que proposée, ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer avec le commune d'Alençon la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, telle que proposée, ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N°20190326 - 02 VOIRIE - Classement de parcelles privées dans le domaine public communal

Les biens immobiliers des communes peuvent appartenir soit au domaine public immobilier général soit à des domaines publics spécifiques (maritime, fluvial, routier, aéroportuaire...) qui correspondent à des catégories de biens déterminés par la loi (Article L2111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

En application des dispositions de l'article L. 2111-1 du CG3P font partie du domaine public les biens appartenant à une personne publique et qui sont :

- ✓ soit affectés à l'usage direct du public;
- √ soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Considérant qu'un certain nombre de parcelles privées appartenant à la commune sont affectées à l'usage direct du public, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à leur classement

Monsieur le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du

code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de classer dans le domaine public communal les terrains et voies suivantes :

Références cadastrales	Nature de la parcelle	Adresse	Superficie	Classement	Linéaire supplém.
AA 306	Espace vert	Rue Hector Malot	131 m²	A intégrer à la VC 27 rue Hector Malot	0
AA 416	Parking	Rue de la Paix	233 m²	Création de la VC 96 Rue de la Paix	22
AA 424	Parking	Rue des Puisatiers	22 m²	A intégrer à la VC 89 Rue des Puisatiers	0
AH 148	Espace vert	Sente Verte	131 ²	A intégrer à la VC 65 Sente Verte	0
AI 92	Chemin piétonnier	entre la rue Gustave Flaubert de l'impasse des Ecureuils	351	A intégrer à la VC 95 Rue Gustave Flaubert	45
AO 22	Parking et espaces verts	Rue de la Rimblière	5910	Création de la VC 97 Rue de la Rimblière	78

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190326 – 03 Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

Le circulaire n° 426 du 31 juillet 1961, relative à la voirie communale, recommande l'établissement par chaque commune d'un tableau des voies communales, ainsi qu'une carte de ces voies, soumis à l'approbation du conseil municipal

Précédemment confié aux services de l'Etat, le tableau n'a pas été mis à jour depuis 2003. A cette date, les linéaires recensés étaient de 17 599 ml pour les voies communales et 1 538 m pour les chemins ruraux. Depuis, le Conseil municipal a décidé de classer certaines voies dans le domaine public communal et d'autres sont devenues des voies communautaires.

Une mise à jour du tableau de classement de la voirie communale a été effectuée établissant le linéaire comme suit :

Voies communales: 19 438 ml

Chemins ruraux: 1538 ml

Le maire propose d'approuver le tableau de classement de la voirie communale retracé dans le document annexé. Ce tableau sera mis à jour à chacune des modifications qui pourront lui être apportés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le tableau de classement de la voirie communale dont le linéaire s'établit à 19 438 m pour les voies communales et 1 538 m pour Les chemin ruraux

Précise que ce tableau sera actualisé en fonction des créations de voies, de classement et de déclassement.

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer le tableau annexé à la présente délibération, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190326 - 04 Dénomination d'espaces : Esplanade devant l'extension de la mairie et espace formé du city stade et du jardin intergénérationnel

La dénomination d'une voie ou d'un bâtiment public relève de la compétence du conseil municipal pour les biens appartenant à la commune. La dénomination d'une voie ou d'un lieu public doit donc obligatoirement faire l'objet d'une délibération.

Il est proposé au Conseil de dénommer

- L'espace devant l'extension de la Mairie : esplanade Denise CHANU
- L'espace constitué du city stade et du jardin intergénérationnel : espace Jean-Jacques MILCENT

M. le Maire précise que bien qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne fasse obligation d'une consultation ou d'une demande d'autorisation à un éventuel héritier ou descendant, il a obtenu l'accord des familles de Mme CHANU et de M. MILCENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de dénommer :

- L'espace devant l'extension de la Mairie : esplanade Denise CHANU
- L'espace constitué du city stade et du jardin intergénérationnel : espace Jean-Jacques MILCENT Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190326 - 05 PERSONNEL - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE **AU SERVICE TECHNIQUE**

Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet (échelle C1) au service technique, à compter du 1er avril 2019

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au chapitre 012 du Budget.

Tour de table

- Alain LECLER indique que les travaux de réfection de la façade de la Mairie devraient bientôt commencer.
- Louis WINTENBERGER expose que les travaux de voirie rue Principale avancent vite et bien. Des difficultés subsistent impasse du Moulin liés à des problèmes de réseaux.
- Bernard JUPIN signale qu'il a été décidé de confier la reprise de 24 emplacements à l'entreprise MELANGER pour un montant de 11 320€. Les travaux devront être réalisés fin avril.
- Bernard POTTIER demande un réglage du miroir rue du réservoir.
- Il évoque des difficultés croissantes avec un riverain qui dépose des sacs poubelles non conformes et donc non collectés.
- A cette occasion, M. DEVIENNE fait part des difficultés rencontrées avec la distribution et la mise à disposition des sacs translucides.
- Pour répondre à Martine LAPOTAIRE, M. BATREL indique que la restauration du tableau de Saint Sébastien ne pourra intervenir que lorsque la commune sera en possession du tableau.
- Jessica BARRIERE s'étonne de l'absence de joints sur les pavés rue du printemps. Il est répondu que c'est conforme au projet. Elle trouve que le choix des plantes dans les massifs n'est pas très heureux.
- M. DEVIENNE signale que la commune se verra remettre officiellement le label de la 1^{ère} fleur le 23 avril au Conseil départemental.
- François BATREL annonce que l'association familiale présentera les ouvrages réalisés par ses adhérents les 30 et 31 mars à la salle d'exposition de 10h à 17h30. Du 9 au 16 mai, une exposition « sculpture et peinture » est prévue.
- Pour les vacances du 9 au 27 juillet, le centre de Loisirs sera délocalisé à Lonrai, Les enfants seront accueillis à la maison des Loisirs, le transport sera pris en charge par la commune. Une réflexion sur une fusion est en cours.
- La commission vie associative se réunira pour préparer la fête de la Musique avec A. BETTON de l'entreprise « We are kraft ».
- La course Alençon Médavy s'est bien déroulée, mais il y a de moins en moins de participants et de spectateurs.
- Danièle PILON donne le compte rendu du conseil d'école du 12 mars. Des activités culturelles et sportives se déroulent en nombre important.
- Des exercices « incendie et PPMS » sont prévus. Un carnaval va être organisé.
- Des parents se plaignent du non-respect du stationnement sur les places handicapées. Par ailleurs un agent de la CUA est intervenu pour recadrer certains enfants sur le temps du midi.

 François BATREL indique que le ligue de l'enseignement va solliciter une subvention pour la participation de 3 classes à un festival de musiques et chorales

L'ordre du jour étant terminé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h20.

VU, LE MAIRE,

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019 – PROCES VERBAL	1
N°20190326-01 FINANCES – VOIRIE Aménagement du Chemin des Planches en voie douce - Autorisat donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes de Condé-sur-Sarthe / Damigny et Alençon	
N°20190326 – 02 VOIRIE - Classement de parcelles privées dans le domaine public communal	2
N°20190326 – 03 Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chem ruraux	
N°20190326 - 04 Dénomination d'espaces : Esplanade devant l'extension de la mairie et espace formé du city stade et du jardin intergénérationnel	
N°20190326 – 05 PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE AU SERVICE TECHNIQUE	1

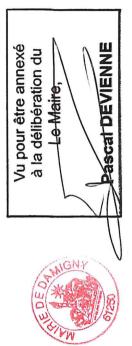
TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Liste des voies communales

Š	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT D'ORIGINE, DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSÉS OU REPÈRES DU POINT D'EXTRÉMITÉ	LONG
-	Rue des Fauvettes	Entre la Rue du Printemps et la Rue des Hauts Châtelets. Lotissement CABARET	208
2	2 Rue des Hauts Châtelets	Commence à la rue du Printemps et se termine à la limite d'ALENÇON	296
က	3 Impasse du Fresne	Commence à l'intersection de la RD N°2 et de la VC N°4 et se termine sans issue	84
4	4 Rue Principale	Commence à la RD N°2 au Pont du Fresne, traverse le bourg de DAMIGNY et se termine à la RD N°531	915
5	5 Rue du Kaolin.	Commence à la RD N°530 et se termine à Montperthuis en limite avec CONDE SUR SARTHE. DCM du 27 mai 1999.	237.5
19	6 DE LA RN 138 A LA RD 26	Commence à la limite de VALFRAMBERT et se termine à la RD 26	37.5
7	7 Rue de Bellevue	Commence à la R.D. N°204 Route de Colombiers et se termine à la R.D. N°26 Route d'Ecouves.	206
101	10 Rue de Bellevue	Commence à la limite de commune de VALFRAMBERT et se termine à la R.D. N°26 Route d'Ecouves.	241
		LOTISSEMENT " LE PONT DU FRESNE". Commence à la Rue du Pont du Fresne (R.D. N°2) et se termine en impasse en haut du	
11	11 Rue des Platanes	lotissement.	335
121	12 Rue des Marronniers	LOTISSEMENT " LE PONT DU FRESNE". Commence et finit à la rue des Plâtanes	300
13	13 Rue des Tilleuls	LOTISSEMENT " LE PONT DU FRESNE". Commence à la rue des Platanes et finit à la rue des Marronniers.	195
4	14 Rue des Saules	LOTISSEMENT " LE PONT DU FRESNE". Commence à la rue des Marronniers et finit en impasse.	06
17	17 Rue de la Blanchisserie	COMMENCE ET FINIT A LA VC 4 RUE PRINCIPALE + PARKING ET VOIRIE jusqu'A LA BRIANTE	264
18	18 Rue du Réservoir.	Commence à la V.C. N°4 Rue Principale et se termine à la V.C. N°55 rue du Chant des Oiseaux .DCM du 28/10/1997.	158
19	19 Impasse du Jardin.	Commence à la V.C. 4 Rue Principale et se termine sans issue.	40
20	20 Rue du 11 Novembre	Commence à la V.C. N°7 Rue de Bellevue et se termine à la V.C N°64 Sente du May	262
21 1	21 Rue du 8 Mai	COMMENCE A LA VC 41 RUE DE VERDUN ET SE TERMINE A LA VC 6 RUE DU 11 NOVEMBRE	335
22 /	22 Allée du Stade		160
23 (23 Cour de la Briante	Commence à la VC N°4, rue Principale, face à LA POSTE, et se termine sans issue	20
24	24 Rue des Tisserands	Commence à la VC N°4, rue Principale, et se termine à la RD N°204, Rue du Chemin de Maure, prés du calvaire	236
26	26 Rue du Haut des Champs	Commence à la RD N°204, rue de la Paix	115
27	27 Rue Hector Malot	Commence à la RD 204 Rue de la Paix, près de l'église et se termine sans issue. Lotissement GUILLAUX.	81
28 <u>F</u>	28 Ruelle de l'Eglise		56
29	29 Impasse du Moulin	Commence à la RD 204 Rue Principale près de la VC N°7 rue de Bellevue et se termine sans issue à la rivière La Briante	80
30 7	30 Allée Marot	Commence à la VC N°7 Rue de Bellevue et se termine sans issue. Lotissement La Croisette.	80
31/	31 Allée Ronsard	Commence à la VC N°32 Rue du Chemin de Maure et se termine sans issue. Lotissement La Croisette.	80
32 1	32 Rue du Chemin de Maure	Commence à la RD N°204 près du cimetière et se termine à la VC N°7 Rue de Bellevue	425
3	33 Kue du Cnemin de Maure	Commence à la VC N°7 Rue de Bellevue et se termine en impasse. (déviation de la RN 12).	315
34	34 Rue des Glaïeuls	Commence à la VC N°32 Rue du Chemin de Maure et se termine à la VC N°36 Rue des Glycines. DCM du 26/11/1976.	185
3]Cc	33 Kue des Iris	Commence a la VC N°34 Rue des Glaïeuls et se termine en impasse. Lotissement Les Iris.DCM du 26/11/1976.	250

ž	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT D'ORIGINE, DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSÉS OU REPÈRES DU POINT D'EXTRÉMITÉ	LONG
36	Rue des Glycines	Commence à la VC N°7 Rue de Bellevue et se termine à la VC 34 rue des Glaïeuls. Lotissement Houssemaine	180
37	Rue des Tamaris	Commence à la VC N°36 Rue des Glycines et se termine à la VC N°20 Rue du 11 novembre 1 ofissement Houssemaine	120
38	38 Rue des Rosiers	Commence à la VC N°36 Rue des Glycines et se termine à la VC N°20 Rue du 11 Novembre. Lotissement Houssemaine	110
39	Rue des Lilas	Commence à la VC N°36 Rue des Glycines se termine à la VC N°20 Rue du 11 Novembre. Se situe dans le prolongement de la VC N°34 Rue des Glaïeuls. Lotissement Houssemaine.	105
	40 Rue de la Libération	Commence à la VC N°7 Rue de Rellevue et se termine à la VC N°41 rue de Verdun 1 oficement la Earât DCM du au azionidade	
4	41 Rue de Verdun.	Commence à la RD N°26 et se termine à la VC N°21 Rue du 8 mai. Lotissement la Forêt.	305
42	42 Rue de la Marne		167
43	43 Rue Achille Oudinot	Commence à la RD N°26 et se termine à la VC N°10 Rue de Bellevue. Lotissement l'Epine Marie. DCM du 27/09/1968.	373
4	44 Rue Corot	Commence à la VC N°43 Rue Achille OUDINOT et se termine à la VC N°45 Rue Claude MONET. Lotissement l'Epine Marie.DCM du 27/09/1968.	770
45	45 Rue Claude Monet	Commence à la RD N°26 Route d'Ecouves et se termine à la VC N°43 Rue Achille OUDINOT. Lotissement l'Epine Marie.DCM du 29/04/1974	305
46	46 Chemin du Tertre	Commence à la VC N°10 Rue de Bellevue et se termine à la fin du lotissement de VALFRAMBERT "I e clos de la Fontaine au Comte."	135
47	47 Rue de Bourdon.	Commence à la RD N°531 et se termine sans issue à "BOURDON". Partie mitoyenne avec LONRAI.	310
48	48 Chemin du Champ Gallet	Commence à la RD N°204 et se termine à la RD N°26	1092
46	49 Rue des Bergeronnettes	Commence à la VC N°55 Rue du Chant des Oiseaux et se termine à la VC 65 Sente Verte. Lotissement Le Printemps.	189
20	50 Rue des Bouvreuils	Commence à la VC N°49 Rue des Bergeronnettes et se termine à la VC N°51 Allée des Passereaux. Lotissement Le Printemps.	128
51	51 Allée des Passereaux	Commence à la VC N°50 Rue des Bouvreuils et se termine sans issue. Lotissement Le Printemps.	67
25	52 Allée des Perdrix	Commence à la VC N°50 Rue des Bouvreuils et se termine sans issue. Lotissement Le Printemps.	39
53	53 Allée des Pinsons	Commence à la VC N°50 Rue des Bouvreuils et se termine sans issue. Lotissement Le Printemps.	20
24	54 Allée des Mésanges	Commence à la VC N°49 Rue des Bergeronnettes et se termine sans issue. Lotissement Le Printemps.	133
55	55 Rue du Chant des Oiseaux	Commence à la RD N°2 (Rue du Printemps) et se termine à la VC N°4 Rue Principale. DCM du 28/09/1987.	835
26	56 Voie communale de DOMFRONT.	Commence au giratoire de la R.D. N°529 Rue du Moulin à vent et se termine à la limite avec CONDE-SUR-SARTHE. Mitoyen avec CONDE-SUR-SARTHE.	208
57	57 Voie communale de Montperthuis.	Commence à la VC N°5 Rue du Kaolin à Montperthuis à la limite de LONRAI et se termine à la VC N°56 voie communale de DOMFRONT.	200
58	58 Voie communale de Mongault	Commence à la RD N°2 et se termine à la VC N°60 voie communale des rues de Paris	642
59	59 Chemin du Fourneau	Commence à la VC N°7 Rue de Bellevue et se termine en impasse (déviation de la RN N°12).	611
9	60 Chemin dit rues de Paris	Commence à la VC N°58 Voie communale de Mongault et se termine à la RD 531.	475
64	64 Sente du May	Commence à la VC N°32 Rue du Chemin de Maure et se termine à la Rue Paul Girod	441
65	Sente Verte	Commence à la VC N°4 Rue Principale et se termine à la VC N°66 Chemin du Milieu	352
00	67 Chamin du Milleu	Commence a la VC N°4 Rue Principale et se termine à la limite d'ALENÇON	780
0 89	68 Rue de la Basse Vallée	Commence at se termine à la VC Nº 4 zue Brineire	737
}	ייייי יייייייייייייייייייייייייייייייי	Commence et se tennine a la V.C. IV 4 lue Principale	49

ž	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT D'ORIGINE, DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSÉS OU REPÈRES DU POINT D'EXTRÉMITÉ	LONG
69	Rue des Bergeronnettes	De la VC 65 Sente Verte à la VC 55 Rue du Chant des Oiseaux en continuité de la VC 49	CHC
70	70 Allée Georges Bizet	Commence et se termine à la VC 69 Rue des Bergeronnettes. DCM du 23/03/1993.	230
71	71 Allée Jean-Philippe Rameau	Part de la VC 55 Rue du Chant des Oiseaux, en face la rue des Bergeronnettes. Se termine en impasse	74
72	72 Allée Hector Berlioz	Part de la VC 55 Rue du Chant des Oiseaux. Se termine en impasse	2 02
7	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	Commence à laVC 55 rue du Chant dès Oiseaux, se termine en impasse au Chemin du Milieu. Se situe en face la rue du Réservoir	3
2 7	73 Allee Claude Debussy	(VC 18)	75
14	74 Allee Erik Satie	Commence à la VC 55 rue du Chant des Oiseaux, se termine en impasse au Chemin du Milieu	51
2	/5 Allee Paul Dukas	Commence à la VC 55 rue du Chant des Oiseaux, se termine en impasse.	50
9/	76 Rue Darius Milhaud	Commence au niveau du giratoire de la Rue du Chant des Oiseaux, se termine en impasse au Chemin du Milieu	30
\ i	// Allée Francis Poulenc	Commence à la VC 55 Rue du Chant des Oiseaux, se termine en impasse.	35
χ 	/8 Kue des Lavandières	Débute à la rue Principale et se termine à la rue de la Blanchisserie. DCM du 12/10/1992.	202
6/	79 Place de la Petite Normande	Située entre la rue de la Blanchisserie et la rue des Lavandières	30
08	80 Allée Frédéric Chopin.	Commence à la VC 55 rue du Chant des Oiseaux, se termine en impasse. DCM du 28/09/1987.	45
8	81 Rue Edouard Lalo	Commence à la rue Principale et se termine en deux voies à la rue du Chant des Oiseaux + parking. DCM du 29/03/1993.	113
82	Allée Maurice Ravel	Commence à la VC 55 Rue du Chant des Oiseaux et finit en impasse	92
83	83 Chemin des Planches	Commence à la limite avec Alençon et se termine au giratoire de la R.D. N°529. Mitoyen avec CONDE SUR SARTHE	122
84	84 Impasse des Ecureuils	Commence à la rue des Hauts Châtelets et se termine en impasse. Mitoyen avec Alençon.	47.5
82	85 Place de la Mairie	Située le long de la V.C. N°4 Rue Principale à proximité de la voie de chemin de fer.	28
88	86 Cour de la Métairie	Commence à la RD 204 Route de Colombiers et se termine en impasse	125
87	87 Impasse Jean Monnet	Commence à la rue des Tisserands et se termine en impasse. Dessert le lotissement Jean Monnet (IMMOMAINE 2 et 3)	50
88	89 Rue des Puisatiers	Commence à la VC 32 rue du Chemin de Maure et se termine à la VC 39 rue des Lilas. Lotissement La Rangée.	312
8	90 Allée des Cordeliers	Impasse située à l'extrémité de la VC 89 rue des Puisatiers. Lotissement LA RANGEE	25
9	91 Allée des Bourreliers	Commence à la VC 89 rue des Puisatiers et se termine en impasse. Lotissement LA RANGEE	25
92	92 Rue des Sabotiers	Commence et se termine à la VC 89 rue des Puisatiers. Lotissement La Rangée	172
93	93 Place de la Petite Normande	Située entre la rue des Lavandières et la rue du Pont du Fresne	59
94	94 Place du Bois Beulant	Commence au Chemin du Tertre et se finit en impasse.	69
95	95 Rue Gustave Flaubert	Commence et se termine à la VC 1 Rue des Fauvettes. Partie à deux voies et trois chemins piétonniers.	430
96	96 Rue de la Paix	Parc de stationnement situé entre la RD 204 rue de la Paix et la RD 562 rue Principale	22
9/	97 <u>Rue de la Rimblière</u>	Située à l'intersection de la V.C. N°4 Rue Principale et de la R.D 531 Rue de la Rimblière.	78
		TOTAL LINEAIRE VOIES COMMUNALES	19418.5



P APPELLATION	DESIGNATION DU POINT D'ORIGINE, DES PRINCIPAUX LIEUX TRAVERSÉS OU REPÈRES DU POINT D'EXTRÉMITÉ	ONG I ARG	OBSEDVATIONS
	CHEMINS RURAUX	במוס	
5 Chemin dit rue de Lonrai	Commence à la R.D. N*204 Route de Colombiers, longe la Commune de Colombiers et se termine à la R.D. N*26 Route d'Eronwas	5 E E	Mitonian and Calant
7 Chemin de Maure	Commence à la V.C.Nº48 voie communale de la Hantelle au Chamn Gallet. et ce termine au C. R. Nº5. Chamin die une de La Landers	200	IVIItoyen avec Colombiers
15 Chemin dit du Bois Beulland	Commence à la R.D. N°26 Route d'Erouves et se termine au C R N°18 dit de bedant à Annace de Carini ut ue de Londa	390	
	בי מוב מה נותחון ש עובון אינו אינו מי נותחון ש עובון אינו מי נותחון ש עובון אינו אינו מי נותחון שינו אינו אינו	410	
18 Chemin dit de Radon à Alencon	Commence à la fin du lotissement le Clos de la Fontaine au conte d'imite avoc VAI ERANDEDEN GEGENES :		Mitoyen avec VALFRAMBERT, une partie a
	Control of the state of the sta	170	été aliénée pour la R.N. 12
	LONGUEUR TOTALE DES CHEMINS RURAUX	1538	